



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/794  
24 août 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 24 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU  
PAKISTAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Pakistan suit attentivement les événements depuis les regrettables attentats à la bombe de Nairobi et de Dar es-Salaam.

Nous avons condamné ces attaques et présenté nos condoléances aux familles des victimes. Comme vous le savez, notre pays a été lui-même victime du terrorisme, y compris du terrorisme d'État.

Non seulement nous avons condamné les attaques perpétrées au Kenya et en Tanzanie mais encore nous nous sommes associés aux efforts déployés à l'échelle internationale pour appréhender leurs auteurs. C'est ainsi que nous avons remis aux autorités kényennes à Nairobi un dénommé Mohammad Sadeq Oweda que nous avons appréhendé et qui, selon les interrogatoires auxquels nous l'avons soumis, semblait être impliqué dans l'attaque perpétrée dans cette ville.

Nous espérons que les résultats de l'enquête sur les attentats à la bombe de Nairobi et de Dar es-Salaam nous seraient communiqués mais les États-Unis d'Amérique, bien qu'ils sachent pertinemment que nous nous opposons fermement au terrorisme, ont décidé d'agir de manière unilatérale contre des bases terroristes présumées en Afghanistan et au Soudan.

Leur intervention s'est accompagnée d'une violation de l'espace aérien pakistanais. Le 21 août 1998, nous avons protesté auprès d'eux, présumant que leurs missiles avaient survolé le territoire pakistanais. Ce fait est désormais avéré, puisque l'un des missiles est retombé à Shatinger, dans la province du Béloutchistan, à 280 km à l'intérieur des terres en partant de Pasni sur la côte pakistanaise.

Nous portons donc à l'attention du Conseil de sécurité cette protestation contre la violation de notre espace aérien. Cautionner un tel acte c'est créer un précédent qui risque d'encourager d'autres pays à poursuivre des desseins belliqueux contre leurs voisins sous des prétextes futiles ou fallacieux.

Un des éléments que l'on ne peut par ailleurs ignorer est que des actions unilatérales comme celle-ci ne font qu'inciter des éléments dévoyés à persévérer dans la voie du terrorisme et ne servent en rien l'objectif premier, qui est de

s'attaquer aux racines du terrorisme. Nous aurions souhaité que des consultations se tiennent avant cette action.

Nous sommes tous soucieux d'éliminer le terrorisme. Si le Pakistan ne peut s'exprimer au nom du Gouvernement afghan, il note cependant que les dirigeants de Kaboul et de Kandahar ont de nouveau rappelé catégoriquement qu'ils ne permettraient pas que l'on utilise le territoire afghan pour commettre des actes terroristes contre des pays tiers.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ahmad KAMAL

-----